



Glyphosate 78 % Concentré de fabrication

POUR FABRICATION, FORMULATION OU REMBALLEMENT

GARANTIE : glyphosate 78 %

N° D'HOMOLOGATION 27920 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ**

**AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX
Éviter le contact avec les yeux.**

CONTENU NET: Vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 201, 1144 - 29 Avenue N.E.
Calgary, Alberta
T2E 7P1
1-800-667-3852

PRÉCAUTIONS

AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX

Eviter le contact avec les yeux. Se laver à fond avec du savon et de l'eau après avoir manipulé ce produit.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Les solutions de ce produit devraient être mélangées, entreposées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER NI APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit ou les solutions de ce produit mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation, pourrait s'enflammer ou exploser et causer des blessures corporelles graves.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec de grandes quantités d'eau durant au moins 15 minutes. Consulter un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT si l'irritation persiste.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement avec beaucoup de savon et d'eau. Recourir à des soins médicaux ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT si une irritation se développe.

En cas d'ingestion : Ce produit irrite la paroi gastro-intestinale. Diluer immédiatement en buvant de l'eau ou du lait. Ne pas faire vomir sauf si demandé par un professionnel de la santé compétent. Appeler un médecin, transporter la personne dans un établissement de soins d'urgence ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Ne rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Amener la personne à l'air frais. Consulter un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT si des effets surviennent.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant original. Entreposer ce produit à plus de 0 °C pour éviter la cristallisation. Les cristaux s'accumulent au fond. **En cas de cristallisation du produit, le placer dans un endroit où la température est supérieure à 10 °C et bien agiter ou recirculer jusqu'à dissolution des cristaux.**

Entreposer dans un endroit bien aéré, à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des fertilisants et d'autres pesticides.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

N'UTILISER QUE POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE REMBALLEMENT D'UN PRODUIT HOMOLOGUÉ PAR LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES OU LA LOI SUR LES ENGRAIS.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

011405

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))